

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 "PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	20
VOTANTS :	24

L'an deux mil vingt-cinq

Le dix-huit septembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 12 septembre 2025 s'est
 réuni, à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire
 publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE, pouvoir du titulaire M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à M. LASSALLE

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que des
 virements de crédits s'imposent suite à la cession du camping de
 Lapalisse.

Il les soumet à l'assemblée pour approbation.

– BUDGET PRINCIPAL n°34000 (n°2) :

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
21311 / 350	Travaux divers 2025	7 400,00	+ 132 965,00	140 365,00
		TOTAL	+ 132 965,00	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
024	Produit des cessions	0,00	+ 132 965,00	132 965,00 €
		TOTAL	+ 132 965,00	

Cet ajout de crédits budgétaires va permettre d'encaisser le montant de la compensation versée par la commune de Lapalisso soit 132 964,51 € et réaliser les écritures de cession du camping.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00	+ 4 260,00	504 260,00
TOTAL			+4 260,00	

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
777 / 042	Quote-part des subv. d'inv. transf. au cpte de résultat	55 600,00	+ 4 260,00	59 860,00
TOTAL			+ 4 260,00	

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
13911 / 040	Subventions d'investissement reçus - Etat et établissements nationaux	18 800,00	+ 3 059,00	21 859,00
13913 / 040	Subventions d'investissement reçus - Départements	900,00	+ 1 201,00	2 101,00
TOTAL			+ 4 260,00	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00	+ 4 260,00	504 260,00
TOTAL			+ 4 260,00	

Cet ajout de crédits budgétaires va permettre d'apurer les subventions restant à amortir sur le camping de LAPALISSE.

Suite aux observation du Service de Gestion Comptable de Vichy, il convient de régulariser une subvention perçue en 2023 qui a été enregistrée sur le mauvais article, en rajoutant des crédits en dépense à l'article 1311 (pour annuler le titre fait en 2023) et en recette à l'article 1321 (pour comptabiliser la subvention sur le bon article) :

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
1311 / 323	Subvention d'investissement État	0,00	+ 6 400,00	6 400,00
TOTAL			+ 6 400,00	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
1321 / 323	Subvention d'investissement État	0,00	+ 6 400,00	6 400,00
TOTAL			+ 6 400,00	

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
65736211 / 65	Subvention de fonctionnement aux budgets annexes non dotés de la personnalité morale	98 200,00	+2 500,00	100 700,00
65888 / 65	Autres charges diverses de gestion courante	47 000,00	-2 500,00	44 500,00
TOTAL			0,00	

2/ Monsieur le Président explique à l'assemblée que quelques virements de crédits s'imposent. Ils visent à réajuster les montants inscrits initialement à certains articles comptables, aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Il les soumet à l'assemblée pour approbation.

– BUDGET ANNEXE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE n°39800 (n°1) :

Il convient de rajouter des crédits budgétaires pour dépenses imprévues pour ce budget ayant une nomenclature comptable M4.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
022	Dépenses imprévues	5239,67	+ 11 760,33	17 000,00
TOTAL			+ 11 760,33	

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
706 / 70	Prestations de services	172 000,00	+ 11 760,33	183 760,33
TOTAL			+ 11 760,33	

– BUDGET ANNEXE MOULIN DE LA VILLE n°40100 (n°1) :

Il convient de rajouter des crédits budgétaires pour régler une allocation provisionnelle sur le montant des honoraires.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
6227 / 011	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	+ 2 500,00	5 500,00
TOTAL			+ 2 500,00	

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
75822 / 75	Prise en charge déficit budget annexe	58 200,00	+ 2 500,00	60 700,00
TOTAL			+ 2 500,00	

– BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS n°39900 (n°1) :

Il convient de rajouter des crédits budgétaires pour la capitalisation des intérêts de l'année 2024 sur l'emprunt relais à court terme souscrit en 2023 pour une durée de 2 ans

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
1641 / OFI	Emprunts en euros	155 512,37	+5 000,00	160 512,37
TOTAL			+ 5 000,00	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
1641 / OFI	Emprunts en euros	0,00	+ 5 000,00	5 000,00
TOTAL			+ 5 000,00	

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les virements de crédits présentés et regroupés sous la Décision Modificative N°2 au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 1 OCT. 2025
Publié ou Notifié le : 19 SEP. 2025
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"